



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

Le 6 juillet 2022,

### **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT SUR L'IMMEUBLE NIEMEYER ENTRE L'ÉTAT ET LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

Ce 6 juillet, Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Mathieu Hanotin, maire de Saint-Denis ont signé le protocole d'accord en vue de l'utilisation future de l'immeuble d'Oscar Niemeyer à Saint Denis (93). À la suite de la rénovation du bâtiment menée par l'Etat pour plus de 40 millions d'euros, l'immeuble sera principalement occupé par les services de la Direction Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS). Dans le même temps, aux termes d'un protocole entre l'État et la commune de Saint-Denis, les collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis pourront bénéficier d'un accès ponctuel au bâtiment, propriété de l'Etat et inscrit au titre des monuments historiques, pour des activités de valorisation du patrimoine organisées en faveur des habitants du territoire et des visiteurs du patrimoine dionysien.

Pleinement inscrit dans la politique de l'État de renouvellement urbain, ce projet repose sur une motivation commune de l'ensemble des partenaires et une volonté de l'État de rendre accessible ce site patrimonial majeur de Seine-Saint-Denis dont les façades et toitures terrasses ont été inscrites Monument Historique (MH) en 2007.

Ancien siège du journal *L'Humanité*, l'immeuble Niemeyer bénéficie actuellement **d'un vaste projet de rénovation complète porté par l'État dans le cadre du Plan de Relance** pour plus de 40 millions d'euros. À l'issue des travaux, le site accueillera les équipes de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS) à l'horizon 2025.

Le protocole d'accord signé ce jour définit les modalités d'accès à l'immeuble Niemeyer par les collectivités à l'issue de l'installation des services de la DRIEETS sur le site.

Au-delà du projet de rénovation, cette opération contribue à la revalorisation urbaine de Saint-Denis. La réhabilitation du site et son occupation par les agents de la DRIEETS conduiront à redynamiser le centre-ville et favoriser le développement des commerces de proximité et l'économie résidentielle.

#### **Sur le bâtiment Oscar Niemeyer**

*Réalisé en 1989 par Oscar Niemeyer, l'ancien siège du journal L'Humanité à Saint-Denis, dont les façades et toitures terrasses ont été inscrites Monument Historique (MH) en 2007, a été acquis par l'État en 2009. L'opération prévue sur cet édifice prend la forme d'une réhabilitation complète. En effet, les travaux impliquent une réfection de l'ensemble des façades et de la toiture inscrites ainsi qu'une rénovation intégrale des espaces intérieurs,*

*dans le respect de l'architecture du bâtiment conçue par Oscar Niemeyer. Par ailleurs, le bâtiment bénéficiera également d'une mise aux normes, notamment en termes d'accessibilité. Enfin, le bâtiment bénéficiera d'une optimisation des performances énergétiques et environnementales, dans le respect des éléments inscrits et de l'œuvre d'Oscar Niemeyer.*

**Contact presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France,  
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

5, rue Leblanc  
75911 Paris Cedex 15